

*Mission Permanente de la République du Congo
auprès des Nations Unies*



*Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations*

**DEUXIEME REUNION INTERSESSIONNELLE SUR RIO+20
AMBITION DE L'AFRIQUE A RIO +20**

PRÉSENTÉE PAR

**S.E.M. RAYMOND SERGE BALÉ,
AMBASSADEUR REPRÉSENTANT PERMANENT**

NEW YORK, USA

15-16 DECEMBRE 2011

Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Tout en exprimant son soutien l'intervention du Groupe des 77 et la Chine, ma délégation voudrait, avant tout propos, souscrire à la déclaration faite par la Tanzanie au nom du Groupe africain et faire écho de la position commune africaine. Il apparaît évident que le développement durable nécessite l'intégration équilibrée de ses trois piliers - économique, social et environnemental - par des stratégies qui favorisent des approches globales et intégrées.

Pour l'Afrique, Rio+20 devrait offrir une excellente occasion pour relever les défis du développement durable et de réduction de la pauvreté.

Cependant, la réalisation de cet objectif appelle un soutien ferme de la communauté internationale dans toutes ses composantes à travers des apports financiers conséquents et des appuis techniques, ainsi que par le transfert de technologie.

1. Du leadership politique de l'Afrique et l'engagement pour Rio +20

Le 17^{ème} Sommet de l'Union Africaine tenu en Juillet 2011 à Malabo, en Guinée Equatoriale (Assembly/AU/Dec.381 (XVII)), a décidé que l'Afrique parle d'une seule voix avec une position commune à Rio+20. Le Congo a été mandaté à cette fin pour être le Porte-parole de l'Afrique et pour coordonner le processus préparatoire pour Rio+20 au niveau politique. L'engagement politique de l'Afrique pour le développement durable est donc constant et sans équivoque.

L'Afrique a entrepris une procédure exhaustive de consultations ascendantes afin de consolider sa position commune à Rio+20. Celle-ci a été finalisée lors de la Conférence Ministérielle Régionale Préparatoire à Rio+20 tenue en octobre 2011 à Addis-Abeba, en Ethiopie, au cours de laquelle ont pris part le Chef d'Etat de la République du Congo et le Premier Ministre d'Ethiopie.

2. De la Position Commune de l'Afrique à Rio +20

La position commune de l'Afrique à Rio +20 est consignée dans un document exhaustif dit « Déclaration Consensuelle Africaine » qui reflète l'ambition commune et l'engagement des pays africains de faire du Sommet de Rio+20 un succès et une plateforme pour des solutions

effectives pour le développement durable. Ce document aborde des questions essentielles suivantes : les défis nouveaux et émergents, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, le cadre institutionnel du développement durable, ainsi que les moyens de mise en œuvre.

- **Des défis nouveaux et émergents**

L'Afrique est préoccupée par le fait que ses progrès vers le développement durable sont sérieusement compromis par des défis nouveaux et émergents tels que : le changement climatique, la rareté croissante de l'eau, la faible résilience aux catastrophes naturelles, la déforestation et la dégradation des terres, la crise énergétique, la crise alimentaire, etc.

Elle s'est engagée à relever ses défis et attend de la communauté internationale un soutien additionnel et significatif afin d'y faire face.

- **De l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté**

La transition vers l'économie verte pourrait offrir aux pays africains de nouvelles opportunités devant les aider à progresser vers le développement durable par la croissance économique, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et des inégalités.

La question centrale n'est pas tant de définir l'économie verte, elle est une réalité pratiquée depuis longtemps en Afrique, notamment dans les domaines comme ceux de l'énergie, traitement de déchets. Le problème est comment accélérer la croissance verte en Afrique en termes de moyens financiers, de technologie, de capacité. L'économie verte est un instrument du développement durable et il revient à chaque pays de le traduire en stratégies et politique nationales.

Toutefois, il nous faut, dès l'abord, mettre en garde contre l'utilisation de l'économie verte comme prétexte pour créer des barrières commerciales ou imposer de nouvelles conditionnalités aux pays en développement.

• **Du cadre institutionnel et stratégique pour le développement durable**

L'Afrique reconnaît la nécessité de renforcer la gouvernance environnementale internationale dans le contexte du cadre institutionnel du développement durable, afin de promouvoir une intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable.

Elle reconnaît, par ailleurs, la nécessité de renforcer, de consolider et de transformer le PNUE en une institution internationale spécialisée pour l'environnement basée à Nairobi, au Kenya. Quelle que soit sa forme ou le nom qu'on voudra lui donner, cette institution devrait répondre aux critères ci-après.

- a) Avoir un mandat clair et une visibilité politique ;
- b) Être ouverte à tous les États ;
- c) Être autonome et capable de définir un programme politique mondial pour l'environnement ;
- d) Disposer d'un financement sûr, stable, additionnel et prévisible pour remplir sa mission ;
- e) Disposer de pouvoirs accrus pour coordonner l'éventail d'accords multilatéraux sur l'environnement et en assurer la cohérence ;
- f) Avoir une présence régionale renforcée et assurer une meilleure exécution à l'échelon national grâce au développement de capacités opérationnelles ;
- g) Disposer des pouvoirs pour conduire un processus de planification stratégique à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'environnement et de coordonner les contributions des organismes ayant un mandat se rapportant à l'environnement dans le système international ;
- h) Encourager le lien entre la science et les politiques;
- i) Être capable de renforcer les capacités et l'appui technologique

• Des moyens de mise en œuvre

L'Afrique reconnaît les lacunes qui compromettent l'accomplissement des engagements internationaux sur la réalisation du développement durable, dans les domaines des finances, de la dette extérieure, des investissements commerciaux, du renforcement des capacités et du transfert de technologies.

Certes, les pays africains reconnaissent qu'il leur incombe principalement de chercher à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable en recourant avant tout à leurs ressources propres, et en s'appuyant sur la mise en place ou le renforcement des organisations régionales, sous-régionales et nationales pour les accompagner dans ce processus. Cependant la réalisation de cet objectif nécessite un appui extérieur bien ciblé pour faire face aux coûts marginaux liés à l'exécution des engagements pris au titre des moyens de mise en œuvre.

Les pays développés doivent honorer de toute urgence, leurs engagements:

- a) d'allouer 0,7% de leur PIB aux pays en développement dans le cadre de l'aide publique au développement (APD) ;
- b) de réaliser l'objectif de 0,15% à 0,20% du revenu national brut pour les pays les moins avancés;
- c) de doubler l'aide à l'Afrique à l'horizon 2010, tel qu'énoncé lors du Sommet du G-8, tenu à Gleneagles, en juillet 2005.

Il est devenu urgent pour la communauté internationale d'adopter une solution, efficace, équitable, durable et orientée vers le développement au problème de la dette des pays en développement, particulièrement par le biais de l'annulation totale de la dette et l'accroissement des flux de financement concessionnel.

Il est aussi impérieux de prendre pleinement en compte le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et de mettre en œuvre les dispositions énoncées dans le chapitre 34 d'Action 21 et dans le plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant le transfert de technologies.

3/- Du projet zéro du document final

- L'avant-projet du document devrait refléter une forte volonté politique qui pourrait changer notre paradigme du développement économique et du cadre institutionnel du développement durable.

- L'avant-projet du document devrait contenir des plans d'action spécifiques pour guider le monde, la région, les pays et les communautés locales à atteindre efficacement le développement durable.

- L'avant-projet du document devrait prendre en compte les préoccupations légitimes des pays africains concernés, au plus haut point, par le développement durable.

Monsieur le Président,

A ce stade crucial du processus de Rio+20, il nous faudrait prendre toute la mesure de l'enjeu autour du développement durable et nous engager dans un débat ouvert et constructif pour que la Conférence de Rio réponde à nos attentes légitimes.

Je vous remercie.